

éducation
Sud Solidaires

la
CGT
ÉDUC'ACTION

snes
F.S.U.
Clermont

unef
le syndicat étudiant
Auvergne

Soutien à Kai TERADA, Frédéric BIANIC, Édouard DESCOTTES et à tou-te-s les réprimé-e-s de l'Éducation nationale

Rassemblement

Mardi 11 octobre | 18h

Rectorat de
Clermont-Ferrand

Dimanche 4 septembre, **Kai Terada**, co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 et enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92), s'est vu notifier par le rectorat une suspension de 4 mois. Jeudi 22 septembre, au lendemain d'un rassemblement d'ampleur devant le ministère, Kai recevait du rectorat son arrêté d'affectation dans un établissement, rendant effective la « mutation dans l'intérêt du service » dont il fait l'objet.

Il s'agit manifestement d'un nouveau cas de répression anti-syndicale. Les justifications données par le rectorat à sa mutation mentionnent notamment le fait que son militantisme déborde « l'exercice normal d'une activité syndicale ». Et effectivement, Kai est bel et bien un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années : c'est cela qui a motivé l'administration à engager des poursuites contre lui.

Frédéric Bianic, ancien secrétaire départemental de la CGT Éduc'action 10 et ancien co-secrétaire académique de l'académie de Reims a été déplacé d'office en juin 2021 après 26 ans au LP Diderot (Aube) dont 11 en tant que coordonnateur d'Ulis. Les motivations du déplacement d'office s'appuient sur des documents contestables et contestés et sont passées d'insuffisance professionnelle et dysfonctionnements à de prétendus problèmes de communication avec sa hiérarchie. Les compétences et l'expertise de Fred ont pourtant été reconnues par le Recteur et le DRH en personne juste avant cette mesure qui s'apparente à de la discrimination syndicale. Depuis, il a demandé sa mutation sur un poste vacant de maths-sciences dans son ancien établissement (beaucoup plus proche de chez lui) mais le Recteur la refuse alors qu'il est le seul postulant. Le poste est aujourd'hui occupé par un non-titulaire.

En février 2020, **Édouard Descottes**, militant du SNES-FSU et professeur d'histoire-géographie depuis vingt ans au lycée Jean-Macé à Rennes est convoqué à une CAPA disciplinaire à l'issue de laquelle il se verra notifier une mutation d'office justifiée par des raisons pédagogiques « prétextes ». En réalité, les vraies raisons sont celles de son engagement syndical, notamment lors de la mobilisation contre les E3C ou encore les mobilisations pour la défense d'élèves sans-papiers.

C'est alors un bras de fer avec l'administration qui s'engage : mobilisations multiples devant le rectorat, soutien dans sa démarche de recours auprès du tribunal administratif, demandes d'audience... La mobilisation continue...

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et y compris dans les établissements scolaires. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen-e-s. À Clermont-Ferrand, nous nous sommes mobilisé-e-s à plusieurs reprises pour soutenir les collègues mis en cause suite à la manifestation au Lycée Blaise Pascal, demander l'arrêt des poursuites puis l'abandon des condamnations : rassemblements devant le commissariat en janvier 2020, devant le rectorat en juin 2021, devant le tribunal en février 2022.

La répression contre nos camarades s'inscrit également dans une vague de procédures de mutations "dans l'intérêt du service", en réalité des opérations de répressions anti-syndicales déguisées. Celles-ci, facilitées par la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, sont devenues un outil, pour la hiérarchie administrative, pour se débarrasser à peu de frais des enseignant-es syndicalistes, sans procédure contradictoire. C'est bien souvent le "climat" de l'école ou de l'établissement qui est invoqué de manière abusive.

Cette vague de répression se poursuit donc avec Ndiaye. Elle doit cesser définitivement : les droits syndicaux, le droit de grève et de manifestation ne doivent en aucun cas être entravés. Nos organisations exigent que Kai Terada, X, Y soient rétablis immédiatement dans leurs postes. Elles dénoncent cette tentative d'intimidation contre l'exercice du droit syndical.

C'est pourquoi nos organisations syndicales Sud Éducation 63/03, CGT Éduc'action 63, Snes-FSU Clermont-Ferrand, Unef Auvergne, ... appellent l'ensemble des personnels à participer au rassemblement contre la répression anti-syndicale **mardi 11 octobre à 18h devant le rectorat de Clermont-Ferrand**. Elles appellent les personnels à se saisir de cette journée pour mobiliser sur les cas de répression anti-syndicale, passés ou en cours, dans les départements.